

**Date de convocation :**

Le 2 mars 2023

**NOMBRE :**

- de conseillers : 23
- de présents : 18
- de votants : 22

**N° d'inscription de l'acte soumis  
à l'obligation de transmission  
au Représentant de l'Etat :**  
18\_2023

**Secrétaire de Séance :**  
Mme Fanny RICHARD

**OBJET :**

- Demande de subvention auprès de l'agence nationale du sport pour l'extension de la salle Jean-Marie Leblanc

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 9 mars à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

**Etaient présents (18) :**

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, François BLAT, Fanny RICHARD, Charles BENJABEN, Xavier LACAILLE, Virginie SOIGNEUX, Sandrine MERCIER, Sabine HENNEBERT, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Stéphane SANSONE, Anne-Françoise MARECHAL, Jean-Philippe MICHEL, Marie-Claire DELAIRE Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS

**Ont donné pouvoir (4) :** Romain POLLART donne pouvoir à Françoise DUPUIITS, Valérie MAHIEU donne pouvoir à François ERLEM, Sabine TROUILLET donne pouvoir à Virginie SOIGNEUX, Simon BRASSART donne pouvoir à François BLAT

**Excusés (1) :** Michaël DELATTRE

Dans le cadre de l'extension de la salle de sports Jean-Marie Leblanc, la commune va solliciter la participation financière de l'agence nationale du sport à hauteur de 20 %, l'estimation actuelle des travaux étant de 899 459 € HT.

**Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'agence nationale du sport à hauteur de 20 % et à signer les documents y afférents.

**Ainsi fait et délibéré en séance  
les jours, mois et an susdits**  
Le Maire

François ERLEM



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.